

N° de la MAEC	Désignation de la MAEC 2023-2027 <i>(Utiliser obligatoirement le n° figurant dans l'onglet Liste_MAE C)</i>	Périmètre dans lequel la MAEC sera proposée <i>(À renseigner obligatoirement)</i>	Rang de priorité attribué par l'opérateur à la MAEC dans le périmètre concerné <i>(À renseigner obligatoirement)</i>	En grisé : remplissage automatique										Codes de la (des) MAEC 2015-2022 correspondante(s)										En grisé : remplissage automatique																																																																															
				MAEC 1	MAEC 2	MAEC 3	Montant unitaire	Nb prévisionnel d'engagements 2023	dont nb d'engagements pour renouveler des MAEC échus en 2022	MAEC A	MAEC B	MAEC C	Nb prévisionnel d'engagements 2023-2027	Nb prévisionnel d'unités (ha, ml, éléments) à engager en 2023	dont nb d'unités à engager pour renouveler des engagements échus en 2022	Montant à engager en 2023 pour 5 ans, tous financeurs	Taux de cofinancement FEADER (%) <i>(80 % par défaut en première approche pour toutes les MAEC)</i>	Montant FEADER	Financier national 1	Taux de cofinancement financier national 1 (%)	Montant financier national 1	Financier national 2	Taux de cofinancement financier national 2 (%)	Montant financier national 2	Financier national 3	Taux de cofinancement financier national 3 (%)	Montant financier national 3	Vérification plan de financement	Observations de l'opérateur	Réservé à la DRAAF																																																																									
73	MAEC surfaces herbagères et pastorales	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux (en montagne et piémont)	4				51	7	5	AL_1VNA_HE11					7 650	80,0%	6 120	MASA	20,0%	1 530									95 ha étaient engagés en 2015. Seulement 22 ha étaient en zone de montagne et piémont. Uniquement 22ha sont donc renouvelable puisque la mesure n'est pas financée hors montagne et piémont. En nombre d'exploitations, cela représente la moitié.																																																																										
105	MAEC protection des espèces 2	Périmètre prioritaire n°1 : Azurés Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux	1				145	24	19	AL_1VNA_HE24	AL_1VNA_PP18				181 250	80,0%	145 000	MASA	20,0%	36 250																																																																																			
75	MAEC surfaces herbagères et pastorales + MAEC protection des espèces 2	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux (en montagne et piémont)	3				196	26	24	AL_1VNA_HE24					294 000	80,0%	235 200			0	CEA	20,0%	58 800																																																																																
106	MAEC protection des espèces 3	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables	1				200	3	0	-					20 000	80,0%	16 000	MASA	20,0%	4 000					0	120,0%																																																																													
76	MAEC surfaces herbagères et pastorales + MAEC protection des espèces 3	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables	3				251	7	0	-					50 200	80,0%	40 160			0	CEA	20,0%	10 040																																																																																
93	MAEC amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables (en montagne et piémont) Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux (en montagne et piémont)	4				72	3	1	AL_VNA_HE25					16 200	80,0%	12 960	MASA	20,0%	3 240					0	100,0%																																																																													
59	MAEC préservation des milieux humides / amélioration de la gestion par le pâturage	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables	1				201	2	1	AL_1VNA_ZH22					70 350	80,0%	56 280	MASA	20,0%	14 070					0	100,0%																																																																													
62	MAEC préservation des milieux humides + MAEC protection des espèces 3	Périmètre prioritaire n°2 : Zone d'accompagnement Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables	1				350	2	0	AL_2VNA_ZH23					12 250	80,0%	9 800			0	CEA	20,0%	2 450			100,0%	Cette mesure n'existait que en Zone Natura 2000																																																																												
61	MAEC préservation des milieux humides + MAEC protection des espèces 2	Périmètre prioritaire n°1 : Papillons	1				295	3	1	AL_1VNA_PP18					29 500	80,0%	23 600			0	CEA	20,0%	5 900			100,0%																																																																													
58	MAEC préservation des milieux humides	Périmètre prioritaire n°1 : Papillons	2				150	2	0	AL_1VNA_PP18					3 750	80,0%	3 000			0	CEA	20,0%	750																																																																																
98	MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux (dans les secteurs à érosion)	1				652	2	0	AL_1VNA_MR11					48 900	80,0%	39 120			9 780				0	SDEA	20,0%	9 780	100,0%	En 2015, 2,5 ha avait été remis en herbe. Etant donné qu'il s'agit d'une remise en prairie, ce contrat n'est pas renouvelable en 2023. De plus, 2 financeurs sont fléchés sur cette mesure : - le SDEA prêt à financer de la remise en herbe sur des zonages à double enjeux oiseaux/érosion - le MASA pour financer la remise en herbe sur le reste du zonage oiseaux, inclus dans le Parc. D'où les 2 lignes dans le tableau. Il est prévu d'avoir 2 codes mesures																																																																										
98	MAEC création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux	1				652	2	1	AL_1VNA_MR11					48 900	80,0%	39 120	MASA	20,0%	9 780				0		100,0%																																																																													
112	MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques - ligneux	Périmètre prioritaire n°3 : Prairies remarquables Périmètre prioritaire n°4 : Oiseaux prairiaux	1				0,8	5	0	-					40 000	80,0%	32 000	MASA	20,0%	8 000				0		100,0%																																																																													
				88										52										102										10 817										583										822 950										658 360										86 650										77 940										9 780									